

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 21 JUIN 2019
PROCES-VERBAL NO 24**

Page 175

Le conseil communal est convoqué à 19 h précises à la salle polyvalente.

Monsieur Gaël Bornet ouvre la séance à 19 h 04 en saluant les membres du conseil communal et de la municipalité présents. Il remercie le public pour l'intérêt qu'il porte à nos débats.

Le président donne la parole à la secrétaire, Mme Nicole Bachmann, qui procède à l'appel.

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votants : 36

Excusés : Mesdames Liechti Cosette, Miranda Graziella
Messieurs Beutler Philippe, Burri Iwan, Lantz Rainier, Marinelli Soprano, Mermod Cyril, Messerli Louis, Porchet Christophe, Tschaeni Hanspeter, Vallon Cyril

Absents : Madame Winteregg Sarah

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est soumis au vote, il est accepté à l'unanimité.

a. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 29.04.2019

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

b. Communications du président

Pas de communications sous ce point.

c. Lettres et pétitions éventuelles

Démissions du conseil communal : le président donne lecture des lettres de démission de Messieurs Cyril Vallon et Aidan Macdonald.

Démission du conseil municipal : le président donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Olivier David au 31.08.2019.

d. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

Préavis 2018/20 : les travaux sont terminés. Nous n'avons pas encore reçu toutes les factures. Le décompte final sera établi quand nous aurons toutes les pièces. Un excellent travail a été fait.

Mme Emmanuelle Bigot

Quelques informations au sujet des bâtiments.

Salle polyvalente : les travaux se sont bien déroulés jusqu'à maintenant, sans trop de surprises. En raison des conditions météo d'avril et de mai, un peu de retard a été pris. Les travaux concernant les fenêtres et les portes arrivent à leur terme. Les panneaux solaires sont en cours d'installation. Des finitions seront faites en juillet, notamment de la ferblanterie. Des exutoires de fumées supplémentaires ont dû être installés. La suite consistera en diverses mises aux normes de sécurité, la cuisine ainsi que les douches que l'on doit refaire en prévision de l'accueil de classes dès la rentrée, les lundi et mardi après-midi, vu le manque d'infrastructures sur le site scolaire. Nous sommes en train de voir comment nous pourrions stocker le matériel scolaire tout en respectant les prescriptions

de protection incendie. Cette situation démontre le besoin d'une salle de gym triple, la salle polyvalente n'étant pas une solution idéale, car elle diminue la possibilité d'offrir la salle à des particuliers et à des sociétés. Son utilisation dans le cadre scolaire nécessite un trajet dans le village et limite les pratiques sportives.

Escaliers du Temple : l'escalier provisoire devrait être enlevé prochainement. Un beau travail a été réalisé. Si vous regardez bien l'escalier, vous pourrez peut-être y découvrir un bout de pierre du château de Grandson.

Administration communale : le dossier de rénovation des façades est en cours, on attend encore des offres.

Pavillon enfantine : les offres nous sont parvenues, nous devons prendre les décisions.

Salle de gym triple : depuis la séance de tribunal du 30 avril sur le site, les parties avaient un délai pour se prononcer sur le procès-verbal de la séance. Ce délai est écoulé, le procès-verbal était conforme. Nous attendons la décision du tribunal. Cette situation nous contraint à d'incroyables calculs de m² et pose la question de la journée continue.

Brit II : le préavis n'est pas tout-à-fait terminé car nous sommes encore en attente de la facture de l'entreprise qui a fait les travaux. Elle nous parviendra quand nous aurons l'entier des documents et plans de réalisation.

M. Romano Dalla Piazza

Impatiente glanduleuse : je vous invite demain à une action de défense de notre territoire communal contre l'invasion de cette plante himalayenne qui s'implante sur les rives de la Menthue. Cette action a été organisée à l'initiative de notre groupe Agenda 21. Une même action avait déjà été lancée l'année dernière. Il est important de défendre notre territoire contre cette plante invasive, qui est classée comme telle. Elle a, en outre, la caractéristique de se répandre très rapidement sur de grandes surfaces car elle a la capacité d'éjecter ses graines jusqu'à 7 mètres. Elle s'implante sur des surfaces normalement occupées par des plantes indigènes et elle empêche le rajeunissement de la forêt et des arbustes. Lorsque la plante a terminé sa saison, elle laisse le terrain à nu avec un risque d'érosion. Je vous invite à nous rejoindre demain matin.

Tour des hirondelles : je vous invite, mardi 25 juin à 18h 30, à participer à l'inauguration de cette tour installée, à l'initiative du groupe Agenda 21, dans la partie ancienne du cimetière. Nous sommes un peu tard, cette année, pour la nidification des hirondelles mais la structure sera encore disponible l'année prochaine.

Nouveau trottoir sur la Rue de la Maugettaz : une séance d'information est fixée le 27 juin. Le but de cette séance est de confronter les avis des riverains concernés, y compris les agriculteurs. L'implantation de ce projet impliquera, dans les limites du possible, de récupérer quelques surfaces sur la zone agricole. En cas de nécessité, une seconde séance sera organisée. Nous aurons ainsi la possibilité de tenir compte des informations reçues dans la conception du projet.

Rond-point : il fera l'objet d'un aménagement provisoire à l'initiative de Madame Gudit-Brügger qui, avec des élèves de l'école, a fabriqué des poissons en bois et a demandé à la municipalité l'autorisation de les installer sur le tronc déjà mis en place. Cet aménagement provisoire permettra d'agrémenter ce rond-point et rendre attentifs les élèves de notre collège à l'embellissement de notre commune.

M. Guy-Daniel Beney

Circulation : secteur plage. Vous avez tous reçu le tout-ménage. Le projet vous a été présenté lors de la séance du 29 avril. J'ai des points importants à relever. La parution dans la Feuille des Avis Officiels n'a, à ce jour, pas amené de remarque ou d'opposition à ce projet. La mesure de mise en sens unique interviendra dès le samedi 29 juin jusqu'au dimanche 15 septembre. Les mêmes dates sont valables en ce qui concerne le stationnement, mais ce dernier est uniquement payant les samedis,

dimanches et jours fériés. L'accès au lac, que ce soit au Col-vert, à l'école de voile, au port ou aux plages des Pins, devra impérativement et uniquement se faire par l'accès ouest, mais en aucun cas par le Chemin de la Plage. Ceci est également valable pour les personnes venant d'Yvonand. Le Chemin de la Plage n'est autorisé que pour la clientèle du camping et du restaurant La Menthue ainsi que pour les riverains. Un ou deux agents seront présents au Chemin de la Plage. Depuis l'Avenue de Mordagne, tous les accès au lac par la Rue de la Menthue et par la Rue de l'Ancien-Stand seront interdits aux véhicules motorisés, toujours à l'exception des riverains. Je rappelle que les vélos et vélos électriques sont autorisés légalement à utiliser le sens unique à contre sens. Ceci, bien entendu, avec toute la prudence requise. Le paiement du stationnement sera possible, soit par horodateur situé dans le parking de la forêt, uniquement avec de la monnaie, ou par les application Parkingpay et Twint sur toute la zone. Le paiement par ces applications est à favoriser pour ne pas devoir s'arrêter à l'entrée de la zone. Nous estimons que plus de 50% des personnes qui accéderont à la zone utiliseront les applications. La signalisation sera mise en place par la voirie dès le début de la semaine, mais en vigueur depuis le 29 juin. Au minimum un garde-parc sera mobilisé ainsi que deux agents. Dès mi-juillet un vigile contrôlera l'accès du camping. Notre ASP sera sur le terrain la majorité des week-ends. Ce concept peut être amené à évoluer en fonction de la situation. Je vous demande le strict respect de la signalisation et des informations qui vous seront données par les personnes sur la zone.

M. Laurent Zbinden

Quand les agents seront-ils présents ?

M. Guy-Daniel Beney

Ils sont prévus uniquement le week-end, mais la situation sera analysée et adaptée si besoin.

M. Laurent Zbinden

Les riverains vont-ils recevoir un macaron ou autre ?

M. Guy-Daniel Beney

L'accès au camping sera strictement contrôlé car il y a trop de monde qui stationne au camping pour aller à la plage. Cela pose un problème de sécurité important lorsque, comme le week-end dernier, les voitures ne peuvent plus accéder.

M. Laurent Zbinden

Les habitants d'Yvonand devront-ils payer comme les personnes venant de l'extérieur.

M. Guy-Daniel Beney

Oui. Ils auront aussi la possibilité de venir déposer la famille et le matériel et de retourner poser la voiture chez eux. Nous n'avons pas fait de tarif indigène. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une phase test amenée à évoluer.

Rue Hélène-Correvon : la signalisation a été mise en place, le sens unique est effectif. En cas de non-respect, l'ASP ou la gendarmerie peuvent intervenir.

Rue de la Tannerie : les travaux sont terminés, les marquages sont faits. Il y a un changement au niveau de la circulation, les véhicules venant de la Rue de la Tannerie ont une perte de priorité sur ceux qui roulent sur l'Avenue de la Gare, le trottoir traversant faisant office de perte de priorité, il n'y a pas besoin de signalisation et le service des routes n'en veut pas.

Journée de la mobilité 2019 : au vu du succès des éditions précédentes, la municipalité a décidé de reconduire une animation cette année. Le programme n'est pas encore finalisé mais la date fixée, soit le mercredi 18 septembre durant l'après-midi, sur le site de Brit. Les informations seront fournies en temps voulu, toute proposition est la bien venue, merci de la transmettre à notre ASP.

Révision PGA PGCOM : la séance de lancement a eu lieu le 4 juin avec les différents groupes thématiques, environ 40 personnes ont participé à ce groupe de travail. Tous les municipaux étaient

présents, ils sont tous incorporés dans un groupe. Les mandataires sont occupés à établir la synthèse de tous les points qui ont été relevés lors de cette soirée.

Présentation de l'enquête publique sur la zone réservée : la séance publique a eu lieu le 18 juin, environ 150 personnes étaient présentes. La présentation a été faite par notre mandataire. La municipalité et le mandataire ont pu répondre aux interrogations de chacun. Je précise que cette présentation était presque identique à celle faite devant le conseil communal en novembre 2018. Une fois l'enquête publique terminée, la municipalité établira un préavis qui sera présenté devant le conseil et qui intégrera les projets de réponses aux éventuelles remarques ou oppositions qui pourraient arriver d'ici au 3 juillet. Ce sera au conseil communal, dans le cadre du préavis mentionné plus tôt, de traiter, maintenir ou lever les oppositions.

M. Gilbert Noverraz

Je remercie la municipalité pour la mise en place des mesures de circulation. Je pense que poser les signalisations est bien mais qu'il faudra intervenir pour les faire respecter car les habitués ne regardent plus la signalisation. Ceci vaut pour ceux qui accèdent à la Grand-Rue depuis la Rue Hélène-Correvon et également pour ceux qui parquent sur des places privées.

M. Guy-Daniel Beney

C'est pour cette raison que j'ai mentionné l'ASP et la gendarmerie. Par contre la municipalité ne peut rien faire si des véhicules non-autorisés parquent sur des places privées.

M. Gilbert Noverraz

J'attends que le marquage de l'arrondi soit fait.

M. Guy-Daniel Beney

Il a été commandé il y a environ 10 jours à un mandataire de la place. Comme je l'ai mentionné pour le secteur des plages, il y a au minimum un garde-parc, il ne va pas faire des avertissements. Initialement, la municipalité avait prévu une période de deux semaines durant laquelle il n'y aurait pas de répression. Etant donné le report des mesures de circulation au 29 juin, de la répression sera faite dès cette date. Pour information l'amende pour une violation d'interdiction de circuler est de CHF 100.--, pour un stationnement non conforme de CHF 40.--.

M. Jean-Pierre Chapuisod

Je remercie la municipalité d'avoir été sensible aux doléances de certains riverains de l'Avenue des Pins, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas encore la capacité de parquer sur leur terrain.

M. Guy-Daniel Beney

Je prends note et je précise que l'on ne pouvait pas obliger les personnes qui n'ont pas la possibilité de parquer sur leur parcelle à trouver une solution en 1 semaine. Cela concerne 3 propriétés. Tous les riverains ont reçu l'information que des macarons pouvaient être distribués aux personnes qui sont dans l'impossibilité de stationner sur leur parcelle. On a des demandes de citoyens pour 3, 4 ou 5 places de parc devant chez eux. Vous devez savoir que chaque macaron distribué est lié à un numéro de plaque. Nous ne voulons pas que ces macarons soient mis à disposition de personnes n'habitant pas l'endroit.

M. Laurent Zbinden

A ma question de tout-à-l'heure, il m'a été répondu que les habitants d'Yvonand devaient payer le parking. Maintenant j'apprends que des macarons sont distribués... Des habitants de mon immeuble à la Rue de la Plage ne disposent que d'une place de parc, ils parquent leur deuxième véhicule le long de l'Avenue des Pins, ont-ils droit à un macaron. Notre immeuble n'a pas été contacté par rapport aux macarons.

M. Guy-Daniel Beney

S'il y a impossibilité de stationner, et que c'est justifié, on délivre le macaron. Nous avons contacté que les habitants des secteurs des parcs. Le Chemin de la Plage n'est pas sous le régime de l'interdiction de stationner.

M. Laurent Zbinden

Je pense qu'au moins 5 familles de l'immeuble parquent un véhicule au début de l'Avenue des Pins.

M. Olivier David

Je tiens à excuser l'absence de notre Syndic qui est en vacances.

Travaux en zone forestière : je vous transmets quelques informations concernant une mise à l'enquête qui paraîtra prochainement au sujet de travaux en zone forestière au Martinet. La commune est propriétaire d'une grande parcelle où se trouve notamment la cabane des pêcheurs. Sous cette parcelle se trouve un biotope qui a été colonisé par des bambous. Le service des forêts a proposé une action commune, d'une part pour enlever ces bambous et d'autre part pour revitaliser ce biotope en adoucissant les pentes et en l'agrandissant un peu. Comme les mouvements de terre seront relativement importants, une mise à l'enquête publique va paraître. Ces travaux devraient être réalisés au mois d'août afin de respecter le cycle des batraciens. Cette parcelle se trouve en bordure de la réserve du Vallon des Vaux que l'Etat souhaite étendre. Notre parcelle est donc la première visée, vu sa grandeur et du fait qu'elle pourrait faire l'objet de discussion dans le cadre d'éventuels échanges de forêt avec l'Etat de Vaud lors de la révision du PGA. Elle pourrait être échangée contre des forêts du bord du lac qui seraient plus intéressantes pour nous. Voilà pourquoi nous tenons à entretenir cette parcelle afin qu'elle puisse être mise en jeu dans une éventuelle future négociation.

Election complémentaire à la municipalité : la préfecture nous a fait parvenir les dates qui sont le 8 septembre 2019 avec un dépôt des listes le 12 août 2019. S'il devait y avoir un 2^{ème} tour, il se déroulerait le 29 septembre 2019 avec un dépôt des listes le 12 septembre 2019.

Mme Emmanuelle Bigot

Parking du collège : nous travaillons sur un projet de mise à disposition des enseignants de macarons payants pour régler les problèmes de parking et de dépose minute. L'idée est de mettre à ban la zone, d'y installer 4 places visiteurs et quelques places pour des enseignants itinérants, le reste étant dévolu au corps enseignant, moyennant finance. Au bout de Oche-Berthoud, nous allons mettre des places en zone bleue afin qu'il n'y ait pas de report de parcage à cet endroit. Les enseignants auront la possibilité de se parquer au Chemin des Saules avec un macaron et sans frais.

M. Viktor Zeiter

Au Chemin des Saules ; à l'endroit où il y avait le dépôt de chantier ?

Mme Emmanuelle Bigot

Oui, cette zone n'étant pas utilisée actuellement elle peut être mise à disposition provisoirement.

e. Réponses aux remarques et questions de la Commission de gestion

M. Thierry Steiner

Je remercie la municipalité pour les diverses réponses aux questions de la commission de gestion et j'ai lu attentivement ce document. A plusieurs reprises on peut y lire « la Municipalité a pris bonne note de la demande. », je suppose qu'il faut comprendre ... « la Municipalité a pris bonne note de la demande. »

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Ordre du jour

1. Préavis 2019/02 Rapport de gestion de la Municipalité pour 2018. Dépôt du préavis et rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis 2019/02 est accepté à l'unanimité.

2. Préavis 2019/03 Rapport financier de la Municipalité pour 2018. Dépôt du préavis et rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Viktor Zeiter

Cette commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, nous passons au vote.

Le préavis 2019/03 est accepté à l'unanimité.

3. Election du Président pour l'année 2019-2020.

Pour le PLR, M. Gilbert Noverraz présente M. Charles Wernuss.

M. Charles Wernuss est élu tacitement.

4. Election du Vice-président pour l'année 2019-2020

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Iwan Burri.

M. Iwan Burri est élu tacitement.

5. Election de deux scrutateurs pour l'année 2019-2020

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Rainier Lanz.

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente M. Florian Breguet.

Les deux scrutateurs sont élus tacitement.

6. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2019-2020

Pour le PLR, M. Gilbert Noverraz présente Mme Christiane Brügger.

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente M. Isidro Calvet.

Les scrutateurs suppléants sont élus tacitement.

7. Election de la commission de gestion pour l'année 2019-2020

Pour le PLR, M. Gilbert Noverraz présente :

M. Christian Aubert

M. Jean-Pierre Chapuisod

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente :

Mme Anne-Sophie Betschart

M. Marc Jehouda

M. Nicolas Liechti

Pour l'UCD, M. Viktor Zeiter présente :

Mme Bernadette Steiner

M. Thierry Steiner

Les membres à la commission de gestion sont élus tacitement.

8. Election des suppléants à la commission de gestion pour l'année 2019-2020

Pour le PLR, M. Gilbert Noverraz présente :
M. Hanspeter Tscheani

Pour le PS, M. Laurent Zbinden présente :
M. Isidro Calvet

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente :
Mme Ariane Bottarini

Les suppléants à la commission de gestion sont élus tacitement.

9. Rapport du Président

Cette année a été un plaisir mais également du stress. C'était la première fois que j'exerçais une présidence. J'avais orienté mes cours afin d'avoir suffisamment de temps pour la présidence, mais j'ai dû revoir mes plans et prendre un emploi à temps complet. Avec l'aide de Madame Nicole Bachmann, l'exercice s'est avéré beaucoup plus facile que ce que j'avais imaginé. Commencer une présidence par un discours du 1^{er} août n'était pas évident, cela a été beaucoup de stress, mais cela s'est bien passé. Je suis moins satisfait de ma gestion du prix du mérite, bien que l'on m'ait rappelé assez tôt que le président du conseil est président de cette commission, je n'ai compris que trop tard que cela était à moi de convoquer la séance. Je vous prie de m'excuser d'avoir, en l'occurrence, failli aux devoirs du président de ce conseil et j'en garde un goût d'inachevé. Je suis heureux de retrouver les rangs du conseil afin de pouvoir m'investir dans les commissions. En ayant réfléchi à notre système politique actuel, je suis heureux de voir que nous ne sommes pas entièrement dépendants de Berne et des cantons, mais que, nous-mêmes, au sein de notre commune, nous pouvons faire énormément pour changer des petites choses qui font beaucoup pour les habitants, par exemple de nouveaux trottoirs, de nouvelles routes. J'aimerais vous remercier, le conseil dans votre ensemble, de m'avoir fait confiance. J'ai particulièrement apprécié de ne pas être jugé négativement si je faisais une erreur. Un grand merci. C'était une très bonne expérience en votre compagnie.

10. Interventions individuelles

Mme Zoé Gander

J'ai le plaisir de vous faire part d'une motion au nom du PS.

Lecture de la motion pour une diminution de l'éclairage nocturne dans la commune d'Yvonand.

J'ajouterai que nous avons lu avec intérêt dans le rapport de commission de gestion 2018 que M. Gabriel David, municipal en charge de l'éclairage public, réfléchi déjà à une modification de l'éclairage de la commune allant dans le sens de notre motion. Accepter cette dernière renforcerait son idée de travail dans ce sens.

M. Gabriel David

J'ai suivi hier soir une conférence à ce sujet. Je prépare un article pour le Tapa-Sabllia qui sera accompagné d'un sondage. En fonction des réponses, nous organiserons éventuellement une séance publique. C'est en effet une problématique importante pour la faune et également pour les humains. Un certain nombre de communes pratiquent déjà la diminution de l'éclairage nocturne en Suisse. En France, 27'000 villages le font depuis un certain nombre d'années. Le but recherché n'est pas une diminution des coûts, déjà drastiquement baissés par l'éclairage LED. Il s'agit d'une démarche écologique.

M. Pascal Rebeaud

L'aspect sécuritaire a-t-il été évoqué lors de la conférence à laquelle vous avez participé ?

M. Gabriel David

En ce qui concerne la circulation, les usagés roulent moins vite lorsque l'éclairage est éteint. La délinquance est également diminuée.

M. Guy-Daniel Beney

En ce qui concerne le point des enseignes lumineuses des entreprises, la municipalité a toujours été attentive à la conception des enseignes ainsi qu'aux horaires d'illumination. Ce contrôle est fait lors des demandes de permis.

M. Gabriel David

Le point des enseignes privées a été relevé lors de la conférence. Elles sont soumises à une réglementation qui est relativement peu respectée.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote sur l'acceptation de la motion.

OUI - 30 NON - 1 ABST - 5

La motion sera transmise à la municipalité.

M. Thierry Steiner

Avons-nous des informations quant au projet de raccordement à l'ERES ?

M. Gabriel David

J'ai contacté la commune d'Estavayer. Le responsable m'a confirmé qu'il recevrait le rapport le 25 juin. Ils devront en débattre et nous donner rapidement des nouvelles. Je reprendrai contact à mi-août afin de pouvoir vous donner des informations au prochain conseil.

M. Gilbert Noverraz

J'aimerais sécuriser notre président et encourager notre futur président concernant le discours du 1^{er} août. J'ai pratiqué 2 fois l'exercice et j'affirme que la teneur du discours a peu d'importance car le public est peu attentif et qu'en outre, la sonorisation a fait mainte fois défaut.

Je profite de la parole afin de remettre ma démission du conseil communal au 30 juin et je vous remercie de m'avoir supporté.

M. Olivier David

Je profite de ce dernier conseil afin de vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée durant ces années. Comme je l'ai précisé dans ma lettre de démission, cette dernière est motivée par l'impossibilité de concilier mon nouvel emploi à Berne avec un poste de municipal à Yvonand ainsi qu'à mon souhait de pouvoir consacrer toute mon énergie à ce nouveau défi. Je garderai un excellent souvenir de nos débats, parfois passionnés, mais au terme desquels nous avons toujours trouvé une solution. Pour la suite, je vous souhaite que les services de l'état assouplissent un peu leurs positions sur certains points car il devient pénible de se heurter régulièrement à un mur démotivant. Je vous souhaite une bonne suite de législature et j'aurai plaisir à vous rencontrer à d'autres occasions. Applaudissements.

Mme Emmanuelle Bigot

Je vous invite à venir le 1^{er} août à la manifestation qui sera organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers avec un cortège. J'espère que vous, conseillers, vous prendrez part au cortège car c'est le moment où la population d'Yvonand voit ses autorités et son conseil défilé. Merci pour votre présence et vous trouverez les informations à ce sujet dans le Tapa-Sabllia.

M. Charles Wernuss

Je rebondis sur les propos de notre président sortant pour lui dire qu'il n'a pas à rougir de son année de présidence qu'il a brillamment et rondement menée. C'est au niveau communal et avec des actions concrètes, mêmes modestes, que nous pouvons petit à petit changer le cours des choses. C'est de cette maxime, tirée de l'éditorial du journal Point-Comme-Une, signé de la plume de Madame Claudine Wyssa, Présidente de l'Union des Communes Vaudoises et Syndique de Bussigny, Monsieur le Vice Syndic, Madame Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, que je vais m'inspirer pour mener à bien le mandat que vous m'avez confié pour l'année à venir.

En effet, c'est souvent par des petits projets, bien pensés et structurés autour desquels on arrive à rallier une majorité, un consensus, pour le bien commun que l'on arrive à faire avancer les choses.

C'est dans cet esprit, si possible teinté d'une pointe d'humour et surtout dans le respect mutuel de chacune et chacun, que je compte conduire les débats de notre législatif durant les 12 mois à venir.

Merci, Mesdames et Messieurs, pour l'honneur que vous me faites, j'essaierai d'en être à la hauteur.

Félicitations à mon prédécesseur, sans doute le plus jeune Président que nous ayons connu dans cette commune, qui a pleinement rempli sa mission, l'année écoulée, je lui souhaite un bon retour dans les rangs.

Un petit message également à notre Vice-syndic sortant que je remercie pour ses années au service de la collectivité, tout autant que je remercie notre collègue Gilbert Noverraz pour ses nombreuses années, également au sein du conseil, comme porte-parole du groupe et pour ses deux présidences successives qu'il a également brillamment menées.

Je vous donne à toutes et tous, chers collègues, rendez-vous le lundi 2 septembre, à 20h au Forum, pour notre prochaine séance. Bonne fin de soirée, bon appétit et bel été à vous.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au contre-appel.

Excusés : les mêmes

Absents : les mêmes

La séance est close à 20 h 34

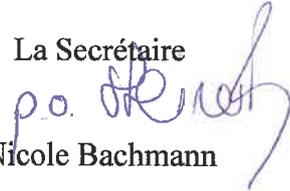
Le Président



Charles Wernuss



La Secrétaire



Nicole Bachmann

